

D 884 PÉROU: ASSASSINAT DU P. VICENTE HONDARZA

La région haute d'Huaral, dans la province de Lima, est un lieu de fortes tensions sociales pour la propriété de la terre. Le 14 juin 1983, les villageois de Lampián retrouvaient leur curé, le prêtre espagnol Vicente Hondarza, à demi-mort au fond d'un ravin. Transporté à l'hôpital, il décédait en cours de route. Pour les personnes concernées, il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'un assassinat. En plus du climat social régional, la situation nationale n'est pas faite pour calmer les esprits. La guérilla implacable de "Sendero Luminoso" et la répression impitoyable ont créé une tension devenue générale (cf. DIAL D 805 et 839). Le 23 janvier 1983, le président de la République s'en prenait expressément "aux prêtres étrangers en lien avec la guérilla". Le 30 mai, l'état d'urgence était décrété pour deux mois. Le 14 juin, le P. Hondarza était assassiné et, le 22 juillet, le prêtre français Jean-Marie Mondet était arrêté et déclaré persona non grata.

Ci-dessous, récit de la mort du P. Hondarza publié par "Justicia para la Paz" d'août 1983.

Note DIAL

VIE, PASSION ET MORT DU P. VICENTE

Le contexte

En 1977-78, dans la région haute de Huaral, en conséquence de la privatisation croissante des terres, du manque de soutien technique et bancaire aux paysans, de la pratique de prix extrêmement bas pour les produits agricoles, des entraves apportées à leur commercialisation, ainsi que de la confusion créée dans les communautés paysannes par la réforme agraire, et comme résultat d'une réflexion chrétienne sur ces problèmes, les communautés paysannes de la région s'organisent en Comité intercommunal de développement (CID) pour faire face aux problèmes en rural et élever le niveau de vie. Le CID est créé en 1978.

En 1979 a lieu la 1ère Convention des communautés paysannes dans la localité d'Acos. Trente-cinq communautés villageoises de la région de Huaral y participent. La convention est le résultat de tout un travail au plan des communautés. Ainsi la communauté villageoise de Pirca avait obtenu l'électrification; d'autres communautés avaient protesté contre les abus, les injustices et les promesses non tenues de certains maires.

C'est dans ce contexte que le P. Vicente et d'autres religieux commencent à être taxés de "provocateurs" dans la région. De façon très régulière, des

membres de la PIP (1) et de la Garde civile se rendent dans les communautés pour enquête.

Héctor Ortiz Fernández assiste à la convention de 1979. Il est celui qui avait profité de son poste de responsabilité dans la Ligue agraire pour s'appropriier des terres de la communauté d'Ihuarí et les attribuer à l'Association des petits propriétaires de Lumbra. Mais à la convention d'Acos assistent également des habitants d'Ihuarí; ils dénoncent Héctor Ortiz Fernández comme faux paysan, pour appropriation de terres et pour création de fausse association. Aussi est-il expulsé par la convention, en compagnie de certains "apristes" (2) qui déclaraient représenter la région de Huaral à Lima. Pendant la durée de la convention des policiers de la PIP surveillent le local de la réunion.

C'est de cette époque que date la rancoeur d'Héctor Ortiz Fernández allié aux "apristes". C'est par suite de ses manoeuvres que les dirigeants paysans du CID et le P. Vicente feront toujours l'objet d'accusations auprès des autorités de la région.

Le conflit devient plus aigu en 1980, en raison des complaisances du maire d'Ancallama envers des députés de l'AP (3). Le P. Vicente et d'autres prêtres sont traités de subversifs, et cela publiquement puisque des avis sont publiés en ce sens dans la presse.

En janvier 1983, suite aux accusations du président Fernando Belaunde Terry selon lesquelles des religieux apportent leur soutien au terrorisme (4), une nouvelle campagne est lancée dans certains médias. Le P. Vicente et d'autres prêtres de la région sont, comme toujours, qualifiés de "subversifs".

Les faits

Le lundi 13 juin, le P. Vicente Hondarza monte à la communauté de Lampián pour célébrer une messe en l'honneur de St Antoine, sur la demande d'un fidèle de l'endroit. Il est prié de rester jusqu'au lendemain, afin de célébrer une autre messe le mardi à 9 H. Il partirait ensuite pour Pacaraos.

Le mardi 14, vers 7 H du matin, des gens le voient prendre le chemin des maisons en dehors du village, chemin qui passe par un petit ravin situé à 200 mètres de la place centrale. C'est un endroit isolé et, pour y parvenir, il faut passer par une sorte de ruelle très étroite. Au village les gens continuent normalement la fête. Mais il y a aussi des gens inconnus qui viennent de Huaral et de Lima.

Vers 9 H du matin, une femme entend des gémissements car on le cherchait pour venir manger un peu. Le P. Vicente était assis par terre au fond d'une sorte de trou, le dos appuyé au ravin, les pieds dans un filet d'eau. "Qu'est-ce qui s'est passé, mon Père?", lui demande-t-on. Il répond: "Je ne m'en rappelle pas. J'ai très mal à l'épaule. Emmenez-moi vite". Il n'a pas dit: "Je suis tombé"; personne ne l'a vu ni entendu tomber.

(1) Police d'investigation péruvienne: police politique (NdT).

(2) Membres de l'APRA, "Alliance pour la révolution américaine", parti populiste (NdT).

(3) "Action populaire", principale formation politique de la coalition gouvernementale actuelle (NdT).

(4) Cf. DIAL D 833 (NdT).

Les gens le ramènent au village dans une couverture. Ils cherchent quelqu'un pour conduire sa voiture. Finalement il est installé sur le siège arrière avec une jeune femme à côté de lui pour lui soutenir la tête. De Lampián à Acos, il y a quinze kilomètres, mais il leur a fallu trois heures pour y arriver, à cause d'une panne d'essence. C'est comme ça qu'il a été emmené à Acos, mais personne ne pouvait savoir qu'il avait deux vertèbres cervicales fracturées. Il mourut en cours de route.

Le médecin de l'hôpital de Chancay a déclaré, après examen du cadavre, qu'il était mort faute de secours et par suite des agissements de gens connaissant la manière de faire d'un homme un invalide. Cette déclaration contredit les affirmations du procès-verbal de la PIP et de la Garde civile. Le rapport de police déclare en effet que le prêtre est tombé dans le ravin par suite d'un faux-pas. L'évêque de Huacho a déposé plainte contre le chef de poste d'Acos pour transport du cadavre sans autorisation légale.

Le problème, en effet, est que le corps ne portait aucune trace de chute; les habits étaient en parfait état; il n'y avait aucune égratignure sur le visage. Mais les poignets étaient fracturés, les chevilles également; le cou portait des traces comme si on l'avait serré à la gorge et deux vertèbres cervicales étaient fracturées. C'est comme si on l'avait tenu à la gorge pour le frapper en lui brisant le cou et laisser la tête pendante.

Nous sommes allés à Lampián. Non pour porter un jugement sur les gens, mais pour les écouter. Et pour voir l'endroit où l'on a dit qu'il était tombé. Quand nous sommes arrivés sur place, nous n'avons plus accordé aucun crédit au procès-verbal de la PIP et de la Garde civile. Pour que fût crédible la thèse de la police, il aurait fallu que le prêtre vole comme un oiseau pour faire une chute "athlétique" afin de se jeter sur le rocher au fond d'une faille de 7 mètres, au milieu de l'eau; en ce cas, avec le corps qui était le sien (il était grand et corpulent), il aurait dû avoir le crâne éclaté. Telle devrait être l'hypothèse puisque le corps ne porte aucune trace de glissade ou de chute en boule. En effet, s'il était tombé le long du ravin, il se serait heurté aux saillies rocheuses; il aurait des plaies aux bras, au visage et les vêtements seraient déchirés. Or, il n'y a qu'une plaie ouverte au cuir chevelu.

La population ignorait l'autopsie et le rapport de police. Nous l'avons informée de l'état du cadavre. Les gens ont tout de suite eu des doutes. Spontanément ils ont dit: "Est-ce que ce serait pas une main étrangère?" Ils connaissaient le P. Vicente et appréciaient son travail. Quand ils apprirent ce qu'avaient écrit certains journaux, ils se mirent à pleurer. Ils ne l'avaient pas vu tourner dans le coin. Ils l'ont trouvé comme ça, assis. Et ils l'ont emmené à Acos dans l'état où il était, sans savoir qu'il avait deux vertèbres cervicales fracturées.

Premières constatations

- 1) Il y a contradiction entre le rapport du médecin et le rapport de police.
- 2) Il y a un manque de cohérence entre l'affirmation du rapport de police qu'il a roulé au fond du ravin, et le fait que le corps n'en porte aucune trace.
- 3) A noter le souci de faire traîner les choses ou de supprimer les contrôles: le retard dans le transport jusqu'à l'hôpital de Chancay, l'enlève-

ment du cadavre sans ordre légal. La campagne d'intoxication par certains journaux allant jusqu'à affirmer que le prêtre était soûl (à 7 H du matin!) et qu'il était mort par accident.

4) Une campagne est en cours contre la communauté de Lampián pour accuser - sans fondement - les gens de "tueurs de curé". On essaierait par là de pousser la communauté à la violence.

5) Les démarches faites par la PIP ressemblent plus à une formalité qu'à la volonté de mener une véritable enquête. Une vingtaine d'habitants ont été convoqués pour déposition; on leur a posé les mêmes questions, ils ont tous fait les mêmes réponses.

6) La mort du P. Vicente coïncide avec la décrétation de l'état d'urgence, et avec la grève des enseignants qui a eu lieu le même mardi 14 juin, alors que le P. Vicente enseignait lui aussi à Chancay. Le dimanche précédent, le P. Vicente avait participé à la constitution d'un comité des droits de l'homme à Chancay. Sa mort coïncide aussi avec la campagne anti-étrangers d'un prêtre péruvien et conservateur de Huaral. A la même époque, le gouvernement a renouvelé ses attaques contre des groupes religieux étrangers accusés d'être en lien avec la subversion. C'est le P. Vicente Hondarza qui était visé. Le village de Lampián est choisi parce qu'après la route ne continue pas; c'est un endroit à l'écart.

7) Aucun représentant des autorités gouvernementales n'assiste à l'enterrement.

8) Au moment où le P. Vicente est victime d'un attentat, la communauté d'Ondores qu'il aidait était précisément en train de fêter sa victoire judiciaire dans la récupération de ses terres.

Conclusions

1) Tout porte à croire qu'il s'agit d'un attentat dûment organisé et préparé longtemps à l'avance. On a suivi le prêtre, on a choisi le moment opportun et l'endroit approprié. D'après nous, ils l'ont surpris et entouré dans le ravin, au bout du chemin qui sort de Lampián, et ils l'ont frappé mortellement.

2) Tout a été fait pour effacer les traces de l'attentat.

3) Ce sont des experts qui ont agi, des professionnels de ce genre d'opération, qui l'ont laissé pour mort après l'avoir violemment frappé au cou pour le rendre totalement invalide.

4) Il y a des antécédents dans l'affrontement entre le gouvernement et des membres de l'Eglise.

5) Des éléments sont faciles à identifier, tel Héctor Ortiz Fernandez, qui a été apriste, velasquiste, qui est maintenant belaudiste, et qui est le responsable du commandement agraire de l'A.P.

6) Nous dénonçons donc la mort du P. Vicente Hondarza comme étant un crime prémédité commis par l'extrême-droite parce qu'il travaillait pour le bien des paysans.

7) Nous déclarons qu'on mène en ce moment une campagne contre la communauté de Lampián dans le but d'en faire un nouveau Uchuraccay (5), en généralisant les affrontements entre communautés paysannes, c'est-à-dire la guerre civile commencée à Ayacucho.

8) Nous demandons fermement qu'on n'accuse pas la communauté de Lampián d'être complice ou collaboratrice du crime. Elle n'en est que témoin par le biais de quelques-uns de ses membres. Des témoins qui, le jour venu, sauront parler. En réalité la communauté paysanne de Lampián est non violente, une attitude qui est loin d'être celle d'une catégorie sociale puisque c'est d'elle que vient la violence dont nous déplorons la victime dans la personne du P. Vicente.

(5) Village indien qui a assassiné huit journalistes en janvier 1983. Cf. DIAL D 839 (NdT).

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 260 F - Etranger 310 F - Avion 380 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441